

	
Délibération n° 8	Conseil Municipal du 25 mai 2020
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 5.3 – Désignation de représentants
<p>Le Mercredi vingt cinq Mai deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 19/05/2020</p> <p>Membres présents : 32</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 1</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 27/05/2020</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Adjoint, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Catherine SIBLISKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Xavier BRASSART conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX</p> <p>Absent (s) excusé (s) :</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : 0</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Justine GOSSELIN</p>
Objet : Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Suite au renouvellement du conseil municipal, le conseil municipal est invité à désigner les membres de la Commission de Délégation de Service Public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement ses articles L 1411-1, L 1411-5 ainsi que ses articles D1411-3 et D1411 -5,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020 portant fixation des conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public,

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le Maire, Président de droit, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Conformément à l'article D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délibération du 6 avril 2020 le conseil municipal a fixé les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public,

Dans ce cadre, 1 liste a été déposée :

titulaires :

- Bernard WAUQUIER
- Maryse MAILLART
- Franck TINDILLER
- Jean Michel GOSSELIN
- Jean-Pierre LAMOUR

suppléants :

- Adrien BACLET
- Josiane BOUTOILLE
- Aurore WACOGNE
- Gérard ANDRE
- Jean-Paul HAGNERE

L'assemblée est donc invitée à bien vouloir procéder à main levée, l'assemblée délibérante ayant décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants appelés à siéger à la commission de délégation de service public.

Sont donc désignés membres de la commission de délégation de service public :

- en qualité de membres titulaires :

- Bernard WAUQUIER
- Maryse MAILLART
- Franck TINDILLER
- Jean Michel GOSSELIN
- Jean-Pierre LAMOUR

– en qualité de membres suppléants :

- Adrien BACLET
- Josiane BOUTOILLE
- Aurore WACOGNE
- Gérard ANDRE
- Jean-Paul HAGNERE

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 27 Mai 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.